

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

Mise en réseau de tous les registres des poursuites (lv.pa. 16.405)

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Zumofen, Guillaume 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Mise en réseau de tous les registres des poursuites (lv.pa. 16.405), 2017 - 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 20.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Economie	1
Politique économique	1
Politique structurelle	1

Abréviations

RK-SR Kommission für Rechtsfragen des Ständerates
RK-NR Kommission für Rechtsfragen des Nationalrats

CAJ-CE Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats
CAJ-CN Commission des affaires juridiques du Conseil national

Chronique générale

Economie

Politique économique

Politique structurelle

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 26.10.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Avec un modèle similaire au casier judiciaire, Erich Hess (udc, BE) a déposé une initiative parlementaire pour **mettre en réseau tous les registres des poursuites**. A l'heure actuelle, les registres des poursuites ne sont pas synchronisés ni au niveau fédéral, ni au niveau cantonal. Une telle situation entraîne une perte d'information et alourdit le travail des créanciers. Le parlementaire UDC propose donc une mise en réseau grâce aux moyens techniques existants. Tout d'abord, la commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-CN) a donné suite à l'initiative par 18 voix contre 7. Puis, la commission des affaires juridiques du Conseil des États (CAJ-CE) a refusé, à l'unanimité, d'y donner suite. En effet, elle estimait nécessaire d'attendre le rapport du postulat 12.3957 sur la lutte contre les débiteurs qui veulent échapper à leurs dettes en déménageant, avant de se prononcer sur une mise en réseau des registres des poursuites. Finalement, après publication du rapport, la CAJ-CN a décidé, par 12 voix contre 10, de ne pas donner suite à l'initiative.¹

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 04.06.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil national souhaite faciliter l'accès aux informations sur les poursuites grâce à **une mise en réseau de tous les registres des poursuites en Suisse**. Par 89 voix contre 80, il donne suite à une initiative parlementaire d'Erich Hess (udc, BE). Les voix de l'UDC ont été rejointes par une majorité du PLR ainsi que par les parlementaires PBD. Si les opposants estimaient que des mesures ponctuelles du Conseil fédéral seraient suffisantes, l'argument de la mobilité des débiteurs et de la possibilité d'une mise en réseau grâce aux progrès techniques ont fait pencher la balance. Au final, le Conseil national vise ainsi un allègement de la tâche des créanciers.²

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 18.06.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

L'initiative parlementaire de Erich Hess (udc, BE) souhaite **mettre en réseau tous les registres des poursuites en Suisse**. Elle a donc pour objectif de garantir l'exhaustivité des informations pour les créanciers. Alors que le Conseil national a adopté l'initiative parlementaire, la Commission des affaires juridiques du Conseil des États (CAJ-CE) a recommandé, sans opposition, à sa chambre de rejeter l'objet. Elle a estimé que le rapport au postulat 12.3957 et la motion 16.3335 répondaient à la problématique soulevée par l'initiative. Elle a notamment souligné les coûts engendrés par une telle numérisation.

Le **Conseil des États** a suivi sa commission. Il **a rejeté la motion** par 28 voix contre 13 et 1 abstention. Au final, il est intéressant de noter que la motion a été rejeté bien qu'elle ait initialement été signée par 103 parlementaires.³

1) Communiqué de presse CAJ-CE du 27.11.2017; Communiqué de presse CAJ-CN du 04.11.2016; Communiqué de presse CAJ-CN du 15.02.2019

2) BO CN, 2019, pp.844; Communiqué de presse CAJ-CN, 15.02.2019

3) BO CE, 2020, pp.591; Communiqué de presse CAJ-CE du 26.05.2020; Rapport CAJ-CE du 25.05.2020